

## RÉUNION D'INFORMATION SUR LE MOUVEMENT NATIONAL DES INSPECTEURS du 13/05/2022

### La réunion était présidée par Mme Daigremont, chef du bureau RH-1C

La CGT FiP était représentée par Lætitia Barrier, Frédéric Sottet et Pierre-Jean Langue, CAPistes nationaux de catégorie A.

Très rapidement, le décor a été posé, la Cheffe de bureau a refusé la lecture de propos liminaire et a invité les organisations syndicales à classer par ordre de gravité les dossiers .

➤ **Pour la CGT**, il n'est pas question de faire le jeu de la DG, en aucun cas les élus des personnels ne se substitueront à l'administration en classant les dossiers.

**Pour les élus des personnels CGT**, tous les agents doivent être défendus...

Cette année, **le mouvement est encore en phase transitoire** dans le cadre de la mise en place des lignes directrices. Les priorités sont prises en compte avant les demandes pour convenances personnelles.

La mise en place des LDG avait pour vocation de rendre plus lisible et plus transparent les affectations à l'ensemble des collègues. Au vu des documents mis en ligne, **la CGT** s'interroge :

- La carte mise en ligne était difficilement compréhensible pour les agents,
- Il ne figurait aucune carte concernant les informaticiens malgré les engagements de la DG de tout faire pour en communiquer une via Ulysse. La cheffe de bureau n'a fait aucun commentaire de la part de RH1C malgré leurs engagements précédents de faire en sorte de publier une carte !
- Quant à une carte pour les DIRCOFIs, certes il s'agit désormais de postes au choix, toutefois il aurait été utile de communiquer les implantations des postes par département ou à minima de communiquer sur les vacances d'emplois par département et non de donner une statistique globale par DIRCOFI... Le bureau RH1-C indique en prendre note.

➤ **La CGT fait la même demande depuis deux ans pour les DISI, sans succès**, les agents, comme sœur Anne peuvent attendre...

Sur le mouvement au 01/09/2022, il y a eu une légère diminution du nombre de demandes pour convenances personnelles au national et une légère augmentation des demandes sur les postes au choix. Cela s'explique par la transformation des postes de DIRCOFI en poste à profil.

➤ **Pour rappel**, plus d'un tiers des postes proposés aux cadre A sont désormais au choix.

1747 demandes de mutation ont été déposées cette année, dont 1300 demandes dans le mouvement général (1370 en 2021), 713 en services centraux ( 612 en 2021) et 900 pour les postes en directions spécialisées dont les dircofis (800 en 2021).

459 demandes au titre d'une priorité (comme en 2021), 10 demandes au titre d'une invalidité et 27 demandes au titre de la RQTH ont été satisfaites.

La DG a redonné les taux de satisfaction.

Le taux de satisfaction, en augmentation, est de **66 %**, dont **74 %** obtiennent leur premier vœu et **79 %** au titre d'une priorité.

Pour les lauréats de l'examen professionnel (EP), **74 %** obtiennent l'un de leurs trois premier vœu et pour les promus par liste d'aptitude(LA), **83 %** obtiennent l'un de leurs trois premier vœu.

On peut noter qu'il y a six affectations d'office, deux EP et quatre LA.

➔ **La CGT** considère que, pour plus de transparence, le tableau de classement aurait du faire état du rang du vœu des postulants.

Concernant les affectations au choix dans les services relocalisés, la DG avez communiqué en décembre dernier le nombre de postes offerts. Au final, la CGT constate que tous ne sont pas pourvus et demande une explication.

La DG précise que pour certains services relocalisés (Aveyron, Eure, Loire et Haute-Marne), il n'y a pas eu suffisamment de candidatures et/ou des candidatures ne correspondant pas au profil attendu.

Pour d'autres (Pyrénées Atlantiques, SNE), le bureau Métier a revu à la baisse le nombre d'emplois proposés. La DG a fait son méa culpa et reconnu qu'elle aurait du à minima informer les candidats de cette réduction.

La DG a indiqué que le mouvement de mutation, publié le 5 mai, a fait l'objet d'une actualisation afin de tenir compte de corrections liées à des erreurs matérielles et/ou de nouvelles informations communiquées au bureau RH-1C. Ils ont été publiés sur ulyse le 18 mai pour communiquer ces modifications à l'ensemble des agents. A l'issue de la réunion, prévue sur une demi-journée, les résultats obtenus sont bien en deçà de nos attentes. **La DG a été chiche sur le nombre de situations modifiées.**

Le mouvement met en particulier en avant la quasi-impossibilité pour les collègues ultra marins de rentrer ou de rester sur leur département d'origine.

➔ **Pour la CGT**, les réformes successives à la DGFIP (NRP, démétropolisation, évolution des règles de gestion...), au-delà des suppressions d'emplois budgétaires, limitent progressivement les possibilités d'affectation dans ces départements.

La Direction Générale fait des choix politiques en termes d'effectifs et d'affectations qui pénalisent clairement ces collègues pour les mutations mais aussi pour les promotions.

On peut dénoncer également la difficulté de pouvoir muter pour les collègues sans priorité particulière, ainsi que l'incompréhension croissante quant à l'articulation des mouvements des titulaires et des stagiaires.

Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires sur le département demandé...

A titre d'exemple dans le Finistère, 10 stagiaires arrivent pour **ZÉRO** titulaire.

Pire en Île-de-France, par exemple, on remarque dans le si populaire département de Seine Saint-Denis, 65 stagiaires pour 2 titulaires et à Paris 83 IS pour 15 titulaires. On croit rêver !

## Ce qu'en pense la CGT

La CGT Finances Publiques, ses élus, revendiquent le rétablissement des CAP de mutations et de 1ère affectation de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner le mouvement.

*cgt Finances Publiques*



### **LES ÉLU.E.S DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES ONT DÉFENDU VOS DOSSIERS :**

Pour votre affectation locale, nous vous invitons à contacter les sections syndicales locales de la CGT Finances Publiques pour vous conseiller dans la rédaction de votre demande et vous aider à obtenir l'affectation de votre choix.